

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0939/PR/MESN Portant approbation du budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 2003.

n° 2002-0939/PR/MESN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-
TIONALE

Date de publication
31 décembre 2002

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2002

Date du numéro
31 décembre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°03/AN/92/2ème L du 28/10/1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

VU La loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VU La loi n°2/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant réorganisation des Établissements Publics

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04/07/2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La délibération n°2002-002/CNR du 10/11/2002 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 24 Décembre 2002.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 2003 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 10 novembre 2002 comme suit : * En produits : 1 536 720 000 FD * En charges : 1 656 923 000 FD * Résultat : 120 203 000 FD * Investissement : 10 300 000 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH